

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	18 fr.
Six mois . . . . .	9
Trois mois . . . . .	4 50
Poste	
Un an . . . . .	20 fr.
Six mois . . . . .	10
Trois mois . . . . .	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 17 JANVIER

## LES TROUPES FRANCO-RUSSES

Le récent discours de M. de Caprivi soulève de nouveau des appréhensions sur la répartition des troupes françaises et allemandes à la frontière d'Alsace-Lorraine et des troupes russes et austro-allemandes entre la Baltique et les Carpates. Il semble que, même après le vote du projet allemand, l'équilibre réalisé pendant ces dernières années ne sera pas rompu, la Russie pouvant facilement amener de nouvelles troupes à sa frontière.

Actuellement, trois divisions d'infanterie russe sont disponibles soit dans le Centre, soit vers les confins de l'empire : la 40<sup>e</sup> division à Saratov ; la 20<sup>e</sup> à Vladikavkaz, et la 21<sup>e</sup> à Temirkhanchoura, dans les pays immédiatement au nord du Caucase. D'après des nouvelles venues de la Pologne russe, ces trois divisions complètes devraient être dirigées, dans le courant du printemps de 1893, vers la frontière austro-allemande.

Quoique ces nouvelles doivent être reçues sous toutes réserves, elles ne paraissent pas, cependant, être dénuées de fondement. La Russie, en effet, peut, en dehors des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> divisions, disposer encore, au sud du Caucase, d'une véritable armée, formée de deux divisions de troupes russes (39<sup>e</sup> division et grenadiers) et de plusieurs brigades de tirailleurs indigènes ou cosaques, qui, en cas de guerre, se transformeraient en autant de divisions.

Le renforcement de troupes sur la frontière russe pourrait donc être vraisemblablement la réponse immédiate à l'adoption du projet de loi militaire allemand.

En attendant, pour ne point perdre d'avance, l'état-major général russe vient de grouper en régiments à deux bataillons les bataillons de réserve isolés et répartis, jusqu'ici, sans aucun lien entre eux, sur le territoire de l'Empire. Ces régiments forment les 43<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup>, 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> brigades d'infanterie de réserve.

Mais comme on l'a fait remarquer avec juste raison, ces brigades se transformeront sans doute en divisions au moment de la mobilisation ; les numéros de ces brigades de réserve ont, en effet, été choisis à la suite de la série des divisions actives qui va de 1 à 42. Cette succession dans le numérotage n'est certes pas fortuite.

Il convient d'ajouter que ces troupes de réserve ne sont point, comme on pourrait le supposer d'après leur appellation, formées d'hommes de la réserve, mais bien de soldats de l'armée active. Les bataillons des régiments dits de réserve ont un effectif de très peu inférieur à ceux des autres bataillons ; mais, quant au nombre des officiers et à leur provenance, il n'y a aucune différence avec ceux de l'armée active.

On voit donc que la Russie, avec ses 6 brigades de réserve et ses 3 divisions, peut répondre aux accroissements d'effectifs de l'armée

allemande par un apport de 72 bataillons de campagne sur la frontière occidentale, ce qui ferait réellement 96 bataillons en temps de guerre par le dédoublement des brigades de réserve.

Quant à l'armée française, en outre de la constitution effective du 20<sup>e</sup> corps, presque complètement organisé, dont on a parlé, elle pourrait encore, avec la division des Vosges et les régiments régionaux disponibles, constituer un 21<sup>e</sup> corps, auquel il conviendrait d'ajouter le 22<sup>e</sup> corps, formé par les divisions d'infanterie de marine.

Avec vingt-deux corps d'armée actifs formés d'hommes ayant, pour la plupart, trois ans de service, nous sommes en fort bonne posture pour compenser la légère supériorité numérique des Allemands.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'armée russe, après les créations précitées, pourra mettre en ligne l'énorme chiffre de vingt-cinq corps d'armée actifs, soit quarante-sept pour la France et la Russie.

L'Allemagne compte vingt corps d'armée mobiles, l'Autriche treize et l'Italie dix (et ces deux dernières puissances ne peuvent pas aller au-delà). C'est donc en tout quarante-trois corps. En admettant que l'Allemagne puisse former un ou deux corps d'armée de plus, on voit donc que — même en poussant jusqu'aux dernières limites l'application du service de deux ans, la triple alliance sera encore inférieure, comme nombre de corps d'armée, à la France et à la Russie réunies.

Il faut surtout tenir compte de ce fait qu'en cas de guerre les 47 corps d'armée français et russes feront sentir presque immédiatement leur action sur les 29 corps allemands, tandis que les corps italiens et autrichiens ne pourront entrer en ligne pour aider leur allié principal qu'après les premiers chocs qui auront été certainement décisifs.

Tout cela démontre que, lorsqu'il s'agit de mettre en mouvement tant de millions d'hommes, ce n'est point les 60,000 hommes de plus que l'Allemagne veut incorporer annuellement qui pourraient être d'un grand poids dans la balance de ses destinées. Donc, quoi qu'il arrive, que le projet de loi militaire allemand soit voté ou non, notre situation militaire vis-à-vis de l'Allemagne sera demain ce qu'elle était hier : toujours l'arme au pied et le front haut.

## COMMISSION DU BUDGET

La Commission du budget s'est occupée des propositions du gouvernement destinées à combler le déficit résultant de la réforme des boissons.

Elle a admis le principe du projet concernant la taxe sur les opérations de Bourse, et elle en a fait état jusqu'à huit millions.

Elle n'admet pas de faire état des 4 millions, reliquat du dernier emprunt, car elle ne considère pas cette ressource comme permanente.

Le président du conseil a fait connaître cette décision au ministre des finances qui sera entendu par la Commission.

Plusieurs membres ont fait observer que le projet sur les valeurs de Bourse présentait de sérieux désavantages ; qu'il avait, en outre, le tort de toucher la question de la coulisse, car en frappant d'une taxe les opérations sur les valeurs cotées, il reconnaît implicitement la coulisse, contrairement à la précédente loi sur les valeurs à terme, et aussi contrairement aux règlements d'administration publique de 1891.

## Le groupe d'études

Le président du conseil a reçu le bureau du groupe d'études de la Chambre des députés.

L'entretien a été très cordial. Il a porté sur la nécessité de faire rapidement la lumière relativement à l'affaire du Panama.

Le président du conseil a donné l'assurance que l'instruction touchait à son terme et que sous peu le juge d'instruction serait en mesure de rendre ses ordonnances.

Les délégués ont exprimé le désir que la discussion du budget se suivit sans interruption et que le gouvernement ne se prêtât à aucune question ni interpellation qui aurait pour but de détourner la Chambre de son œuvre principale.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 janvier.

M. Dumonteil demande à interpellier sur l'attitude de la police à la réunion du Tivoli-Wauxhall du 8 janvier dernier.

Cette interpellation est renvoyée à un mois.  
M. Lavy adresse une question au ministre de l'intérieur au sujet de l'expulsion de cinq socialistes polonais.

L'orateur s'élève contre cette mesure, contraire aux traditions d'hospitalité de la France.

M. Deroulède. — Il y a beaucoup trop d'étrangers en France.

M. Ribot répond que cette expulsion a été faite sous son prédécesseur M. Loubet. L'un des expulsés fabriquait des bombes. On leur a restitué leurs papiers.

M. Ribot déclare prendre la responsabilité de ces expulsions et ajoute qu'il usera énergiquement des pouvoirs que lui confère la loi toutes les fois que des expulsions seront nécessaires.

M. Jourle demande à transformer la question en interpellation.

Renvoyé à un mois.

On fixe à mardi la discussion du projet relatif à l'augmentation de la faculté d'émission de la Banque de France.

A une question de M. Millevoye, M. Ribot répète qu'un mandat d'amener a été lancé contre Arton. La citation contre Cornelius Herz a été transformée en inculpation.

On reprend le projet sur la marine marchande.

## SÉNAT

Le Sénat, réuni dans ses bureaux, a nommé les commissions de l'armée et de la marine.

M. de Freycinet, élu dans le 8<sup>e</sup> bureau, n'a pas accepté, et a été remplacé par M. Guyot-Lavaline.

## INFORMATIONS

Le gouvernement va saisir aujourd'hui le Parlement d'un projet déferant aux tribunaux correctionnels les offenses envers les souverains étrangers et leurs ambassadeurs.

Une note communiquée de la présidence de la République dément que M. Carnot ait restitué sous-main à M. Wilson, en 1886, les 75,000 francs qu'il avait officiellement refusé de restituer à M. Dreyfus.

On met en avant, parmi les successeurs possibles de M. Waddington à Londres, le nom de M. Cambon, actuellement ambassadeur à Madrid.

M. Brisson a annoncé que M. Bourgeois faisait des réserves pour la communication de l'instruction en cours.

La Cocarde affirme qu'avant vingt-quatre heures M. de Morenheim sera vengé de la façon la plus éclatante, sans que lui-même se soit occupé de sa vengeance.

Nous croyons pouvoir ajouter que l'on saura quelle main a dirigé la campagne calomnieuse contre l'honorable ambassadeur de Russie.

Les administrateurs de Panama ont déclaré que jamais la Compagnie n'avait eu de rapports avec les ambassadeurs quels qu'ils fussent.

A la suite de l'expulsion de M. Alt, correspondant du *Corriere di Napoli*, et de M. Wedel, correspondant de journaux allemands, M. Clifford Millage, président de la presse étrangère, dont font partie les deux journalistes expulsés, réunira le comité de l'association :

1<sup>o</sup> Pour demander la radiation de ces deux membres ;

2<sup>o</sup> Pour répudier toute solidarité avec eux et protester des sentiments sympathiques de la presse étrangère pour la nation française.

Par un télégramme arrivé hier soir au ministère de la marine, le général Dodds télégraphie que les reconnaissances parties l'une de la côte par Allada et l'autre d'Abomey, se sont rencontrées à Agrimé, au nord du marais du Lamas, maintenant complètement à sec. Le pays est tranquille et se repeuple lentement.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 16 janvier 1893.

Le marché retrouve peu à peu son assurance et son sang-froid ainsi que le démontrent les demandes au comptant. On comprend que le crédit public n'a rien à redouter d'incidents qui atteignent exclusivement certaines personnalités politiques.

Le 3 0/0 est en reprise à 95.07, et le 4 1/2, dont le coupon se détache le 1<sup>er</sup> février, à 106.07.

La Rente Italienne est à 90.15. La tenue de ce fonds d'Etat est justifiée par son revenu de 4.34.

Avec un revenu de 36 Lires, les Chemins Méridionaux ex-coupon de Lires 12.50 paraîtront bon marché à 610 fr.

L'action de la Banque de France est en mail-

leure tendance à 3,810. Sa circulation de bil-  
lets touche presque à la limite extrême de la  
faculté d'émission, on s'attend à une élévation  
du taux de l'escompte afin de préserver l'en-  
caisse or.

Les explications fournies par M. Christophle  
aux 150 actionnaires réunis à l'effet d'avoir  
des renseignements sur la situation du Crédit  
Foncier ont calmé toutes les craintes; aussi  
le titre se relève insensiblement à 946 fr.

La Banque de Paris est aussi en ferme ten-  
dence à 642.

Le bilan au 31 décembre de la Société Gé-  
nérale indique une situation normale. Malgré  
l'atonie des affaires, les bénéfices de décem-  
bre ont atteint le chiffre de 317,805 fr. L'ac-  
tion est demandée à 470 fr.

Le Crédit Lyonnais a retrouvé toute la faveur  
dont son titre jouissait avant un incident qui  
ne touche en rien son administration. L'action  
remonte à 727.

Le Comptoir National d'Escompte se re-  
lève à 482 fr. Les capitalistes apprécient de  
plus en plus l'avantage de ses dépôts à  
échéance donnant 4 0/0 d'intérêt fixe par an.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran a des  
demandes à 300 fr.

L'action de la Société des Immeubles de  
France entretient un courant de demandes sui-  
vies à 490 fr. Son revenu très rémunérateur  
fait supposer qu'elle doit revenir au pair.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Natio-  
nale d'Electricité à 236 est en progrès de 90 fr.  
sur les cours de janvier 1892. Rappelons qu'un  
coupon de 7.50 sera détaché le 1<sup>er</sup> mars.

Les parts des Soufres Romains sont en nou-  
velle avance à 215 fr.

La production de la mine n'est pas étrangère  
à ce mouvement qui paraît devoir prendre de  
plus grandes proportions.

Les obligations des Bains Salins de la Mouil-  
lière à Besançon constituent un placement ga-  
ranti par des immeubles, et donnent un revenu  
de 5.26 0/0.

Les Chemins Économiques valent 407 fr.  
Ch. HRYMAN et C<sup>o</sup>,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY  
Opticien, place de la Bilange, 25  
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		— 4°
Ce matin, à 8 h.		— 5°
Midi,	753 <sup>m/m</sup>	— 4°
Hausse	6 <sup>m/m</sup>	
Baisse	5 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		— 9°

### Révision de la liste électorale

Le Maire de la ville de Saumur informe ses  
concitoyens qu'aux termes du décret organi-  
que du 2 février 1852 et de la loi du 5 avril  
1884, le tableau rectificatif de la liste élec-  
torale sera déposé au secrétariat de la Mairie,  
de 10 heures du matin à 5 heures du soir, à

partir du 15 de ce mois, jusqu'au 4 février  
prochain inclusivement.

Pendant ce même temps, tout citoyen omis  
pourra demander son inscription, et tout  
électeur inscrit pourra demander l'inscription  
ou la radiation de tout électeur omis ou ind-  
mement inscrit.

Un registre spécial sera tenu à cet effet au  
secrétariat de la Mairie.

Le Maire invite ses concitoyens de la ma-  
nière la plus pressante à venir consulter  
le dit tableau rectificatif de la liste électorale,  
afin qu'ils présentent leurs observations s'il y  
a lieu.

Hôtel de Ville de Saumur, le 10 janvier  
1893.

Le Maire, D<sup>r</sup> PETON.

En raison de la rigueur de la saison et des  
souffrances qui en résultent pour les malheu-  
reux, les personnes charitables sont invitées à  
déposer au Bureau de bienfaisance, rue des  
Pâtiens, ou à l'Hôtel de Ville, les dons en argent  
et en nature (aliments, linge et vêtements inu-  
tilisés) dont elles pourraient disposer. Toute  
offrande sera reçue avec reconnaissance, quel-  
que minime qu'elle soit.

Le Maire, D<sup>r</sup> PETON.

Le *Courrier de Saumur* croit savoir qu'on  
s'occupe en ce moment, à l'Hôtel de Ville,  
d'élaborer un projet de fête destiné à venir  
en aide aux familles les plus cruellement  
éprouvées.

Ce projet est sur le point d'aboutir et dans  
quelques jours nous pourrions donner à nos  
lecteurs de plus amples détails.

### La neige et la glace

Hier, après une journée glaciale, une vraie  
trombe de neige s'est abattue sur Saumur, à la  
tombée de la nuit. A minuit, à la sortie du  
théâtre, elle n'avait pas encore cessé et, ce  
matin, une couche de 10 à 20 centimètres de  
neige couvrait les rues.

Le coup d'œil de la Loire, entièrement prise  
sous son tapis de neige, est des plus cur-  
rieux.

Plusieurs personnes se sont risquées déjà à  
en faire la traversée.

Nous devons un bon point à l'administra-  
tion qui s'est enfin décidée à embaucher les  
compagnons sans ouvrage dans le *petit génie*,  
c'est à dire au débâtement de la voirie. Orga-  
niser des fêtes de charité est certainement une  
excellente idée en ce sens qu'elle atteint le  
double but de venir en aide aux malheureux  
et d'augmenter le bien être de la population  
en étendant les transactions commerciales,  
mais le travail est plus rémunérateur et con-  
vient mieux à la dignité de l'homme. Aussi  
faut-il voir la satisfaction de tous ces braves  
gens d'avoir enfin trouvé de l'occupation, et

avec quel entrain ils vont chercher pelles et  
balais à la Mairie.

Les courriers de dimanche et de lundi sont  
arrivés de Paris avec beaucoup de retard, sauf  
sur l'Orléans, qui a pu effectuer son service  
d'une façon à peu près régulière. Les trains  
de l'Etat ont été littéralement bloqués dans les  
neiges du côté de Chartres. Par endroits, la  
neige aroncelée par le vent dans les déblais,  
atteignait la hauteur d'un homme et même  
au delà. La troupe a été réquisitionnée pour  
dégager certains points de la voie.

### Harmonie Saumuroise

L'*Harmonie Saumuroise* prépare avec un  
magnifique entrain un concert qui est appelé  
à faire sensation dans les annales musicales de  
Saumur.

Entre autres choses on annonce un poème  
de M. Lionel Bonnemère, notre compatriote.

Cette œuvre, intitulée *L'Âme de la Patrie*,  
est mise en musique par M. Frédéric Toulmou-  
che. Elle a été jouée pour la première fois le 9  
juillet 1892 à Saint-Brieuc, à l'inauguration  
d'un monument élevé en l'honneur des mobiles  
des Côtes-du-Nord. Dinan en eut la seconde  
audition, et deux fois, un peu plus tard, M.  
Toulmouche fit exécuter sa scène lyrique au  
Cercle militaire de Paris. Partout *L'Âme de la  
Patrie* a obtenu le plus légitime succès. C'est  
une œuvre patriotique entre toutes, et em-  
preinte des plus beaux sentiments.

Nous ne doutons pas que la cinquième audi-  
tion, qui sera pour Saumur, n'obtienne le  
même triomphe que ses devancières. Les créa-  
teurs eux-mêmes viendront nous faire goûter  
cette page. Ne cachons pas plus longtemps  
leurs noms; ce sont : M<sup>lle</sup> Lavigne, M. Dimitri,  
deux artistes très aimés du public saumurois,  
et M. Rondeau, ténor; ce dernier, comme les  
deux autres, fait partie des Concerts Colonne.

En voilà assez pour prédire à l'*Harmonie  
Saumuroise* une superbe soirée.

### Soirée théâtrale

Assez belle salle hier, à la représentation  
de *Lakmé*, malgré le mauvais temps qui avait  
retenu à domicile bon nombre d'amateurs.

Ceux que n'a pas arrêtés la rigueur de la  
soirée n'ont pas dû regretter leur peine, car  
ils ont eu une audition véritablement remar-  
quable du chef-d'œuvre de Delibes. M<sup>me</sup> Des-  
goria et M. Cazeneuve ont été absolument  
hors pair.

### Jan de cassée

Hier soir, vers sept heures et demie, le  
nommé Besnard, ouvrier à l'usine Mayaud,  
a glissé dans la neige, rue Haute-Saint-  
Pierre, en face de la prison, et, dans sa chute,  
s'est cassé la jambe. Il a été transporté à son  
domicile, à Nantilly.

les salons de l'hôtel du marquis de Flaigny,  
Marthe servit l'ingénieur.

Au moment où, agenouillée devant le feu,  
elle y plaçait la bouilloire, le jeune homme se  
baissa près d'elle.

— Je vous en prie, mademoiselle, laissez-  
moi vous éviter cette peine. Je m'entends fort  
bien aux choses du ménage, dit-il avec une  
gaieté charmante. Voyez plutôt.

Et, forçant Marthe à rester assise, à son tour,  
il lui versa une tasse de thé.

Cette petite scène intime modifia l'attitude  
un peu cérémonieuse de Marthe. Un laisser-  
aller de bon goût, en harmonie avec le milieu  
si simple où ils se trouvaient, s'établit entre  
les deux jeunes gens; ils en arrivèrent pres-  
que à oublier combien étaient nouvelles leurs  
relations; et pendant ces quelques instants de  
naturel et d'abandon, ils se lièrent plus com-  
plètement qu'ils ne l'eussent fait pendant de  
longs jours dans la contrainte et la retenue des  
habitudes mondaines.

Marthe, un coude sur la table, le menton  
dans sa main, les deux pieds avancés près du  
foyer, écoutait avec attention le récit que lui  
faisait de sa vie le jeune ingénieur.

— Depuis ma sortie de l'école des mines,

disait-il, je n'ai plus eu le bonheur de m'as-  
seoir au foyer de la famille. Le travail a pris  
ma vie tout entière. Non pas que, privé de  
fortune, j'ai dû me créer des moyens d'exis-  
tence; non, mais j'appartiens à une époque  
dans laquelle un homme ne vaut que par lui-  
même. Un grand nom, s'il lui est transmis, est  
un honneur dont il doit se rendre digne. La  
fortune est un bien qui ne dispense pas celui  
qui la possède d'être utile, de servir son pays  
selon son intelligence et ses forces. Avant de  
prendre place comme ingénieur dans les tra-  
vaux du tunnel du mont Cenis, j'avais été  
chargé, en Egypte, d'une mission qui, pen-  
dant plusieurs années, m'avait retenu loin de  
la France. Cette existence sévère n'a pas déve-  
loppé chez moi le charme d'un homme du  
monde, observa-t-il en souriant et en redres-  
sant sa haute taille; mais j'espère que, pour  
un esprit sérieux et une âme élevée, je n'aurai  
peut-être pas perdu au change.

Il dit ces derniers mots avec une menace  
interrogative dans la voix. Marthe comprit  
bien, mais elle n'osa répondre; elle rougit,  
et dans son regard le jeune homme put lire  
ce que sa bouche se refusait à faire entendre.

Après le départ de l'ingénieur, Marthe re-

### Attaque nocturne

Dimanche soir, le sieur Bayon, Alexandre,  
se rendait de Fontevraut à Beaulieu, et, pour  
couper au plus court, avait pris à la traverse,  
quand il fut attaqué par deux individus dont  
un le prit à la gorge en lui demandant de l'ar-  
gent.

Bayon, qui heureusement est très vigoureux,  
se débarrassa de celui qui le tenait et, avec un  
gourdin qu'il avait à la main, se mit à faire  
un moulinet qui endommagea fort ses deux  
adversaires, car l'un d'eux ne put se relever  
qu'avec l'aide de son camarade.

Pour une fois la leçon est bonne, mais on  
se demande ce qui aurait pu arriver d'un  
homme moins solide que Bayon.

### Services auxiliaires

Une mesure qui intéresse les jeunes gens  
classés dans les services auxiliaires et appar-  
tenant aux classes 1880, 1884, 1886 et 1888.

Pour faciliter la retraite de leurs livrets, le  
ministre de la Guerre a décidé que ces hom-  
mes seraient tenus de se présenter à la revue  
d'appel qui doit avoir lieu cette année au cours  
des opérations de révision de la classe 1892.

### Appel des réservistes de la cavalerie

Classes 1883 et 1887

Nous rappelons que les réservistes des clas-  
ses 1883 et 1887 appartenant à la cavalerie et  
affectés, soit aux régiments actifs, soit aux ré-  
giments de réserve, sont convoqués, par or-  
dres d'appel individuels, en 4 séries, aux dates  
ci-après :

1<sup>re</sup> série. — Une partie de la classe 1883,  
du lundi 23 janvier au dimanche 19 février.

2<sup>e</sup> série. — L'autre partie de la classe 1883,  
du lundi 27 février au dimanche 26 mars.

3<sup>e</sup> série. — Une partie de la classe 1887,  
du lundi 40 avril au dimanche 7 mai.

4<sup>e</sup> série. — L'autre partie de la classe 1887,  
du lundi 15 mai au dimanche 11 juin.

### Les grandes manœuvres en 1893

Le 9<sup>e</sup> corps d'armée fera cette année des  
manœuvres de brigade d'une durée de 8  
jours.

### Agriculture départementale

Les rapports des professeurs départemen-  
taux d'agriculture viennent d'être publiés à  
l'*Officiel*, pour la campagne agricole 1892.

Voici ce que nous y trouvons se rapportant  
à notre département :

Blé. — Les terres avaient été préparées dans  
de bonnes conditions.

Les semailles ont été contrariées dans cer-  
taines parties du département par les pluies  
persistantes d'automne. Les blés semés de  
bonne heure sont les mieux levés.

Seigle. — Préparation des terres et semailles  
faites dans de très bonnes conditions. Germin-  
ation parfaite. Les cultivateurs ont semé beau-

coup de sa  
en vert. M.  
Mélit  
Bou  
Avoine  
et des se  
collation  
1892 : 90.  
Pourrag  
surtout  
sont très b  
ner.  
Fourrag  
muller  
On en a p  
pérature d  
peu relâché  
temps favo  
Les trava  
de jama  
chinois.

Le nou  
M. Dro  
Loire, est  
de midi 51  
la Préfectu  
Nous cr  
cours d'an  
leurs orga  
la Mairie  
le 29 jan  
On sait  
Berens est  
des concou  
Quant à  
vernis, s  
marché le  
docteurs d  
ni tant le  
le concour  
jel de nom  
Les exp  
billes viv  
aptes  
intéressan  
Le conc  
adhésions  
milit.

— Celui-là est un homme!... Le but de sa  
vie, le mobile de ses actions ont toujours été  
ceux d'un être vraiment noble... La jeune fille  
qu'il choisira n'aura pas à subir un humiliant  
abandon.

Une expression d'amertume abaissa les coins  
de sa bouche, et dans ses yeux d'un bleu si  
doux brilla la froide lueur d'une lame d'a-  
cier. S'il l'a voyait en ce moment, celui qui  
s'éloigne en emportant la gracieuse image de  
Marthe, la reconnaîtrait-il?...

### XIII

Le presbytère n'est pas très éloigné du  
chalet, mais avant d'en avoir atteint le seuil,  
le jeune ingénieur a nettement répondu aux  
questions qu'il vient de se poser à lui-même.  
Il s'est avoué sans détour que son cœur  
s'est donné et que Marthe l'occupe tout en-  
tier. La raison a bien essayé de faire entendre  
sa voix.

— Cette jeune fille est une inconnue pour  
toi, lui dit-elle, tu ignores sa vraie famille,  
et tu n'as appris son nom qu'en la lisant gravé  
sur une tombe dans le cimetière d'Avrieux;  
cette tombe est celle où repose la mère de  
Marthe.  
(A suivre.)

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Puis, s'adressant à l'ingénieur :

— Si j'osais vous offrir quelque chose, pour  
vous réchauffer, monsieur? Un convalescent a  
besoin de soins, ajouta-t-elle en s'enhardissant,  
mais au fond très intimidée.

Marthe, que pourrions-nous donner à M. l'in-  
génieur ?

— Je vous en prie, je n'ai besoin de rien,  
ce bon feu est suffisant, je vous assure.

Sans rien dire, avec ses mouvements calmes  
et harmonieux, avec ses airs de duchesse, Mar-  
the se mit en devoir de préparer une tasse de  
thé à son hôte.

Elle avait, pour son usage particulier, tout  
un service à thé. Les Pélzac n'appréciaient nul-  
lement cette fade boisson.

En quelques minutes, la théière fumante fut  
placée sur la table, accompagnée de ses acces-  
soires : de la crème épaisse, quelques gâteaux  
mis en réserve.

Avec la même grâce qu'elle eût déployé dans

coup de sa  
en vert. M.  
Mélit  
Bou  
Avoine  
et des se  
collation  
1892 : 90.  
Pourrag  
surtout  
sont très b  
ner.  
Fourrag  
muller  
On en a p  
pérature d  
peu relâché  
temps favo  
Les trava  
de jama  
chinois.  
Le nou  
M. Dro  
Loire, est  
de midi 51  
la Préfectu  
Nous cr  
cours d'an  
leurs orga  
la Mairie  
le 29 jan  
On sait  
Berens est  
des concou  
Quant à  
vernis, s  
marché le  
docteurs d  
ni tant le  
le concour  
jel de nom  
Les exp  
billes viv  
aptes  
intéressan  
Le conc  
adhésions  
milit.  
Comm  
ou  
Nombre  
qui se cha  
197 Feu  
SUZA  
L  
— Pen  
la, Suzan  
la dou  
pe quiti  
— Qui  
elle avec  
pas dit. A  
au le nie  
espérer,  
sauce vo  
M. d'  
peut-être  
rien; puis  
rue Sain  
leuse di  
Quand  
reul à le  
ors le  
mourne  
no chap  
Le ten

## Dernières Nouvelles

On nous signale qu'un grand nombre de trains partant de Paris pour la provinces ont restés bloqués par les neiges.

### UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

Le marquis de La Ferronnays a déposé un amendement au règlement de la Chambre, tendant à interdire aux ministres-députés de prendre part à un vote qui les concerne.

### LE PANAMA DEVANT LA COUR D'ASSISES

Le procès de Panama devant la Cour d'assises ne viendra qu'à la fin de février ou au commencement de mars.

## Dernière Heure

Service spécial de l'Echo Saumurois.

Paris, 17 janvier, 1 h. 1/2 soir.

Ce matin, au Conseil des ministres, M. Bourgeois a communiqué à ses collègues le texte du projet de loi tendant à déférer aux tribunaux correctionnels les outrages aux chefs des Etats étrangers et à leurs ambassadeurs. Ce projet sera déposé pour être discuté avec la loi sur la Presse.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, maintient sa démission. Sa succession a été offerte à M. Delcasse, qui n'a pas encore répondu.

Rien de nouveau à signaler ce matin au sujet de l'affaire du Panama. On ignore encore les intentions du juge d'instruction au sujet des ordonnances de non-lieu.

Le procès des administrateurs du Panama est revenu aujourd'hui devant la chambre correctionnelle, pour le réquisitoire de l'avocat général. Public généralement peu nombreux.

A Rive-de-Gier, les ouvriers de tous les établissements publics se sont mis en grève ce matin, au nombre de 1,800, par suite du refus des patrons d'accepter dans les usines une commission syndicale chargée de régler tous les différends.

HAVAS.

Un joli mot de M<sup>re</sup> Floquet :  
— Le blackboulage de mon mari est un soufflet donné à la noblesse républicaine !

Le Gérant : G. JOUAUST

coups de seigle et de colza pour être consommés en vert afin de suppléer au manque de fourrage.

Météil. — Etendue cultivée comme l'an dernier. Bon aspect.

Avoine d'hiver. — La préparation des terres et des semailles s'est faite dans de bonnes conditions. Etendue cultivée par rapport à 1892 : 90. Etat très bon.

Fourrages annuels. — Favorisés par une température exceptionnellement douce, ils sont très beaux. Même étendue que l'an dernier.

Fourrages artificielles. — Ont beaucoup souffert de la sécheresse et des vers blancs. On en a perdu le cinquième. Grâce à la température douce de l'automne, elles se sont un peu refaites, mais elles ont besoin d'un printemps favorable.

Les travaux préparatoires pour les cultures de printemps se font dans de très bonnes conditions.

### Accident de voiture

Samedi dernier, le sieur Langévin, cultivateur à la Pyramide, passait en voiture sur le pont de la Basse-Chaine, à Angers. En rencontrant un omnibus, le cheval s'emballa ; l'essieu se brisa, et la bête entraînait encore le véhicule à moitié renversé. On parvint à arrêter le cheval sans accident de personne.

### Le nouveau préfet d'Indre-et-Loire

M. Drouin, le nouveau préfet d'Indre-et-Loire, est arrivé à Tours samedi, par le rapide de midi 51, et il s'est aussitôt rendu à l'hôtel de la Préfecture.

### Concours de Nevers

Nous croyons utile de rappeler que le concours d'animaux gras et d'animaux reproducteurs organisé par la Société d'agriculture de la Nièvre aura lieu à Nevers, en 1893, du 25 au 29 janvier.

On sait que le concours d'animaux gras de Nevers est le plus ancien et le plus important des concours de province.

Quant à l'exposition de taureaux blancs nivernais, sa réputation est universelle ; c'est le marché le plus important des animaux reproducteurs de cette belle race bovine qui a porté si haut le renom de l'élevage nivernais. — Aussi le concours de Nevers est-il chaque année l'objet de nombreuses transactions.

Les expositions annexes de machines, volailles vivantes, fromages, beurres, produits agricoles et sylvicoles, seront également très intéressantes.

Le concours sera ouvert aux visiteurs et aux acheteurs le vendredi 27 janvier, à partir de midi.

### Comment on prévient les cas de malaise ou d'aspaxie dus au charbon

Nombre de personnes y sont exposées : celles qui se chauffent au brasero, — qui se servent

de certains poêles dans les chambres à coucher, — qui se livrent au repassage du linge dans un air confiné, etc., etc.

On conjure facilement tout danger en neutralisant l'acide carbonique, dès qu'on en ressent les effets.

Il suffit, dans ce but, d'arroser la pièce avec de l'alcali volatil (ammoniaque liquide), ou d'en mettre huit à dix grammes dans une assiette exposée à découvert.

## Etat civil de la ville de Saumur

### NAISSANCE

Le 16 janvier. — Marguerite-Hélène-Clémentine Guiocheau, rue Nationale.

### MARIAGES

Le 17 janvier. — Anatole Garreau, négociant, a épousé Marie-Gabrielle Aillery, sans profession, tous deux à Saumur.

## Bibliographie

Vient de paraître au Syndicat d'Anjou, 5, place de Lorraine, Angers :

*La Culture pratique dans l'Ouest*, par F. Nicolle, directeur du Syndicat agricole d'Anjou, professeur à l'Université catholique d'Angers. 1 volume in-12, 200 pages : 2 fr. 50.

Comme livre d'étranges, 1 fr. 75 franco pour les demandes faites avant le 5 février, soit directement, soit par l'intermédiaire des Syndicats.

Dans ce livre, l'auteur, connu comme écrivain et cultivateur praticien, ne se propose pas de révolutionner la culture de l'Ouest, mais de l'améliorer. Fumiers, besoins du sol, engrais, instruments, assolements, cultures diverses, bétail, tout y est clair et pratique.

## FAITS DIVERS

### UNE HISTOIRE DE BRIGAND

Une agence raconte l'histoire suivante, que nous reproduisons à titre de curiosité, car nous avons des raisons de croire que les faits ont dû être exagérés :

Dans le courant de ce mois, le bandit Albertini, qui tenait le maquis depuis trois ans, fut arrêté à Broscia, par les gendarmes de Corte, et dirigé sous bonne escorte sur cette dernière ville. A un endroit où la route est très escarpée et bordée de précipices au fond desquels roule le Golo, une charrette lourdement chargée obstrua le passage du convoi et le brigadier qui le commandait dû dérouler la corde qui retenait le prisonnier pour permettre à celui-ci de se garer de la voiture.

Albertini saisit cette occasion pour sauter sur le talus de la route, puis il se laissa glisser, dans une course vertigineuse, jusqu'au fond du ravin.

Pour n'être pas entraîné dans la chute, le brigadier avait dû lâcher la corde. Plusieurs coups de feu furent tirés sur le fugitif sans l'atteindre ; en vain les gendarmes passèrent et repassèrent à la nage le Golo : Albertini resta introuvable. Le brigadier dut regagner avec ses hommes le village.

Le lendemain, il alla raconter l'histoire aux parents du bandit et leur dit comment sa propre situation était compromise par cette aventure, due aux sentiments d'humanité dont il avait fait preuve à l'égard de son prisonnier.

Deux jours après, Albertini venait de son propre gré se constituer prisonnier entre les mains du brigadier. Il a été écroué à Corte.

## BOURSE DE PARIS

Du 16 Janvier 1893

3 0/0 . . . . .	95 6 25
3 0/0 amortissable . . . . .	96 55
4 1/2 . . . . .	106 25

## CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 15 Janvier 1893

Versements de 177 déposants (20 nouveaux), 40,813 fr.

Remboursements, 98,581 fr. 87.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

L'efficacité de la Pâte Regnaud est telle et a été si bien constatée dans les rhumes, catarrhes et affections de poitrine, que les médecins les plus distingués la prescrivent de préférence à tous les pectoraux du même genre. Prix 1 fr. 30 la boîte dans toutes les pharmacies et 49, rue Jacob, PARIS. L'emploi simultané du Sirop de Regnaud accroît la rapidité de l'action et double l'effet de la Pâte.

**MALADIES CHRONIQUES**  
GUÉRISONS INESPÉRÉES  
par le Vésicatoire à demeure, appliqué sur le bras et entretenu avec le Véritable  
**PAPIER D'ALBESPEYRES**  
possédant 4 degrés de force : faible, 4, 2 et 3.  
Exiger Signature FUMOUZE-ALBESPEYRES, 1r. la Boîte.  
PARIS, 30 Faub. St Denis, à toutes les Pharmacies.

## ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

### Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — n° 12	3.00
— — — — — n° 10	4.25
— — — — — n° 9	5.50
— — — — — n° 8	7.25
— — — — — n° 7	10.50
— — — — — n° 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4 50 à 4 75	
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10	4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12	3.25
Mauviettes désossées, truffées et lardées aux foies gras	3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50	
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50	

**PÂTES EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES**  
Truffées brochées sur chic, depuis 1 fr. la boîte.

le ciel fut couvert, comme cela arrive souvent en automne. Quelques pâles rayons de soleil dorèrent faiblement les hauteurs de Montmartre, mais l'immense cité qui s'étendait à la gauche des promeneurs était enveloppée d'une brume épaisse d'où s'élevait cette rumeur formée de mille bruits, qui ressemble aux plaintes confuses des grandes agglomérations d'hommes.

Suzanne crut remarquer que ce spectacle assombrissait encore la sombre physionomie de son oncle, et pour essayer de détourner son attention, elle lui dit que la marche et le grand air lui faisaient beaucoup de bien ; elle lui montra aussi Snap dont les bonds joyeux avaient une vigueur et une grâce qui prouvaient qu'il n'avaient rien perdu de ses avantages.

M. d'Estouville essaya de sourire, mais sa tentative ne produisit, comme de coutume, qu'une espèce de contraction nerveuse. En ce moment, ils commençaient à gravir un des sentiers qui conduisent au sommet de la butte Montmartre. Le chevalier marchait péniblement, bien que Suzanne employât sa force à le soutenir.

— Nous sommes arrivés ! dit-elle. Mon

onc'e, asseyez-vous un instant sur ce petit tertre de gazon. Vous paraissez bien fatigué.

— Mes membres ne le sont pas, ma nièce, répondit le chevalier ; mais mon cœur a perdu toute son énergie. J'ai peur de mourir, moi qui ai pendant tant d'années appelé la mort. Il ne me manquait plus que la souffrance de découvrir que je suis un lâche, et je la sens.

— C'est une erreur de votre imagination, mon oncle... songez donc avec quelle force d'âme vous avez supporté les terribles épreuves de votre destinée.

— Je n'avais alors rien à perdre...

Suzanne se précipita sur la main de son oncle, et quelques efforts qu'il fit pour la retirer, elle la couvrit de baisers.

— Mais cette main a versé le sang innocent ! s'écria-t-il avec désespoir.

— Mais elle a demandé pendant trente ans l'aumône, reprit Suzanne ; elle est purifiée par les souffrances de l'expiation la plus terrible que le ciel puisse infliger à un homme de votre rang et de votre caractère !

— Dieu me refuse tout ! continua le chevalier avec un peu plus de calme. J'étais venu ici dans l'espoir que la vue de cette ville, d'où sont sorties les folies qui ont enfanté mes cri-

mes, m'exciterait enfin au repentir que j'appelle vainement ; eh bien ! elle reste voilée pour moi, comme si elle voulait me dire que je ne dois rien espérer ni dans cette vie ni dans l'autre !

Comme le chevalier finissait de prononcer ces paroles, le vent s'éleva, la brume devint plus transparente, et Suzanne aperçut, comme derrière un voile lumineux, le dôme d'une église surmonté d'une croix, et le pavillon du centre des Tuileries, en haut duquel flottait le drapeau blanc.

— Voyez, mon oncle ! s'écria-t-elle comme inspirée, en étendant le bras dans la direction des objets qui venaient de frapper ses regards.

— Que me montrez-vous, mon enfant, demanda le chevalier en regardant vaguement autour de lui.

— La croix et l'étendard pour lesquels ont combattu vos ancêtres ! Ils vous annoncent le pardon du Dieu que vous avez offensé, et celui du roi dont vous avez trahi la cause, dans une heure de découragement et de folie. Relevez-vous, dernier descendant d'une race longtemps brave et fidèle ! le sang de vos aïeux morts pour la patrie a racheté vos crimes ! relevez-vous, et tendez les bras vers ces deux signes de paix et de gloire, qui semblent vous appeler à eux !

(A suivre.)

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

### Le Marquis DE FOU DRAS

— Pensez-vous réellement ce que vous dites là, Suzanne ? répondit le chevalier, en cédant à la douce violence de Suzanne, qui n'avait pas quitté son bras.

— Oui, je le pense, mon oncle, répliqua-t-elle avec fermeté, autrement je ne vous l'eusse pas dit. Mon cœur regrette bien des choses, je ne le nie pas, mais il est joyeux quand je puis espérer, comme en ce moment, que ma présence vous fait un peu de bien.

M. d'Estouville pressa, sans s'en douter peut-être, le bras de Suzanne passé sous le sien ; puis ils parcoururent d'un pas rapide la rue Saint-Martin et la partie la plus populaire du faubourg.

Quand ils eurent atteint la barrière, ils prirent à leur gauche un chemin presque désert ; alors le chevalier ralentit insensiblement le mouvement de sa marche, et il releva un peu son chapeau.

Le temps était doux, chaud même, quoique

Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8.

## VENTE

Sur Saisie Immobilière  
Aux enchères publiques,  
D'UNE

### MAISON D'HABITATION

ET DÉPENDANCES  
Avec Deux Morceaux de Terre  
et Vigne rouge

Situés commune de Vivy, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 18 Février 1893 à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Vivy

#### PREMIER LOT

Une maison d'habitation, sise au village des Basses-Rivières, commune de Vivy, composée de deux chambres, dont une avec cheminée et jour derrière, grenier au-dessus couvert en ardoises, cellier derrière la chambre à feu, écurie derrière la chambre froide, toit à porcs, puits, terrain planté en vigne rouge y appartenant, contenant trente-quatre ares quarante-six centiares, compris au cadastre sous les numéros 366, 367 et 368 du plan cadastral de ladite commune, section B, joignant d'un côté la route, d'un autre côté Hnau et d'autre côté Haquet.

Mise à prix ..... 700 fr.

#### DEUXIÈME LOT

Un morceau de terre labourable, nommé le Champ-de-la-Douve, canton des Basses-Rivières, contenant trente-six ares, compris au cadastre sous le numéro 456, section B, joignant d'un côté Jusselin, de deux autres côtés Dézé Henri et d'un autre côté un chemin.

Mise à prix ..... 350 fr.

Total des mises à prix : 1,050 fr.

#### PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. René Bau-

douin, propriétaire et fermier, époux de dame Eugénie Robineau, demeurant à la Couture, commune de Vivy, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> L. ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, sur :

1<sup>o</sup> Madame Adélaïde Thibault, veuve du sieur Auguste Boux, cultivatrice, demeurant aux Basses-Rivières, commune de Vivy ;

2<sup>o</sup> Madame Augustine Boux, sans profession, épouse de M. Auguste Duperray, cultivateur, et celui-ci tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure, demeurant ensemble aux Montaux, commune de Vivy ;

3<sup>o</sup> Madame Jeanne Boux, sans profession, épouse de M. Théophile Duchesne, terrassier, et celui-ci tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure, ayant précédemment demeuré ensemble à Vivy et actuellement sans résidence ni domicile connus en France, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Marmont, huissier à Saumur, en date du vingt-et-un novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à Madame veuve Boux, aux époux Duperray-Boux et Duchesne-Boux, sus-nommés, parties saisies, suivant exploit de M<sup>e</sup> Marmont, huissier à Saumur, en date du vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, aussi enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 49, numéros 16 et 17.

Lecture a été faite à l'audience du Tribunal civil de Saumur, en date du quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, du cahier des charges déposé au greffe, en présence de ceux d'entre les créanciers inscrits et parti-saisies, et par jugement en date du dit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience du dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-treize.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit au Greffe du Tribunal civil, où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 19 février 1893, à 4 heures du soir,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire,

### UNE MAISON

AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES

Et jardin avec puits et bassins, Située au Chapeau,

commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Appartenant aux époux BRÉHÉRET-AUDINEAU.

Pour la désignation, voir les affiches.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

## A VENDRE

Ou à Louer

Pour entrer en jouissance de suite

### Une MAISON bourgeoise

Sise à Allonnes

Avec écurie, remise, jardin et autres servitudes.

S'adresser audit notaire.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

### UN JARDIN

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GIRARD, rue Saint-Jean, 37.

## A LOUER

### APPARTEMENT

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

OU A LOUER

### Excellent Terrain Potager

Très bien affrûlé

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

### GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, AÛTES, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.

PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX traités comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEBLANC, Médecin-Spécialiste, Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-M.-E.), faculté gratuite par Correspondance.

## GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

#### Fromages extra

Camembert, double crème.	0,60
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85
— Emmenthal, —	1,20
Port Salut, de la Trappe,	1,50
Roquefort,	1,60
Hollande pâte grasse,	1,10
Choucroute de Strasbourg,	2,00

#### Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine

Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Jambon désossé roulé,	1,50
Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Fustec,	1,75 ; 2,75 ; 3,75 ; 5 et 8 fr.
Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte	1,10 et 2,25

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

## American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

### LE MEILLEUR D S TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

## A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie  
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrennes)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTHIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici à cet égard de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres à poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PREMIER PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —  
Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

SAUMUR, IMPRIMERIE PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

## Pas de CRÉDIT LIQUIDATION Pas de condition

### AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

### SAUMUR

## Etrennes 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

### La dernière année

qu'elle tiendra les **Jeux, Objets d'Art** et de **Fantaisie** convenables pour **Etrennes**. En conséquence, ces marchandises seront données

### A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins ; c'est donc dans cette Maison que l'on trouvera

## de Véritables Occasions! du Véritable Bon Marché!

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des **Dorure** et d'**Encadrements**, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien patron d'une maison de **dorure d'Angers**, ce qui lui permet de garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

### DORURE ET D'ENCADREMENTS

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gerant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE,

Dans les 24 heures on échange les marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on rembourse les marchandises qui ne plairont plus.